

1. *Débitrice:* **Jicé Opticien SA**, Grand-Rue 27, 1095 Lutry

2. *Remarques:* A vous tous tiers intéressés

Le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois statuera en son audience du mercredi 17 décembre 2003 à 10.20 heures, à Vevey, au Tribunal d'arrondissement, rue du Simplon 22, sur la requête de sursis déposée par Jicé Opticien SA, représentée par M. Pascal Stouder, aab, à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la débitrice.

Le président suspend les poursuites actuellement pendantes et celles qui pourraient être introduites et ajourne toute décision devant être rendue à la suite de requêtes de faillites ordinaires, de change ou sans poursuite préalable, jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.

Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois
1800 Vevey 1

(02006000)